

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 1 février 2016, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères : Sylvie DeBlois
Anne Pichette

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque
Bruno Simard
Marc-Antoine Turcotte

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016.
3. Suites de cette séance.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Vacance au poste de conseiller # 6.
7. Salaires protection incendie 2016.
8. Résolution autorisant les inspecteurs à émettre deux constats.
9. Mandat procureur dossier installation septique.
10. Avis contrat Premier Tech.
11. Adoption premier projet de règlement # 2016-282.
12. Résolution mandat Recommandation géotechniques et préparation des plans et devis (patinoire).
13. Divers
 - 13.1 Demande de subvention Club FADOQ
 - 13.2 Demande de subvention Association bénévole de l'île d'Orléans
 - 13.3 Demande de financement Maison des Jeunes de l'île d'Orléans
 - 13.4 Demande de financement Parc des Ancêtres de l'île d'Orléans
 - 13.5 Demande du camp Saint-François, afin de procéder à une entente Camp de Saint-François.
14. Rapport des élus sur les divers comités.
15. Période de questions.
16. Levée ou ajournement de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

16-10 **Sur une proposition** de Anne Pichette, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016.

16-11 **Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal du 11 janvier 2016.

3. Suites de ces séances

4. Correspondance

5. Adoption des dépenses

16-12 Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière. **Sur une proposition** de Anne Pichette, **Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le paiement des factures de janvier totalisant 134 843.12 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 16 107.15 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

6. Vacance au poste de conseiller # 6.

Mme Sylvie Beaulieu, Directrice générale / secrétaire trésorière informe la population que le 12 janvier dernier, M. Arthur J Plumpton, a remis sa démission au poste de conseiller municipal. Cette démission étant effective le jour même.

7. Salaire protection Incendie 2016.

16-13 **Sur une proposition de** Yves Lévesque, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que la rémunération du service de sécurité incendie soit établie tel que décrit ci-dessous pour l'année 2016.

Rémunération taux horaire

Rémunération 2016

	<i>Prévention</i>	<i>Intervention</i>	<i>Pratique</i>	<i>Garde</i>	<i>Formation</i>	<i>Administration</i>
Directeur	21,26	21,26	21,26	4,29/hr	10,55/hr	287.55\$/mois
Adjoints	20,03	20,03	20,03	4,29/hr	10,55/hr	91.24\$/mois
Officiers	20.03	20.03	20.03	4,29/hr	10,55/hr	
Pompiers	19,34	19,34	19,34	4,29/hr	10,55/hr	

8. Résolution autorisant les inspecteurs à émettre deux constats.

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de deux avis de dérogations rédigés par le service d'inspection.

Attendu qu'il s'agit d'un deuxième avis aux propriétaires concernés.

Attendu que les propriétaires ont jusqu'au 15 mai 2016 pour se conformer.

16-14

En conséquence Il est proposé par Sylvie DeBlois, **Appuyé par** Marc-Antoine Turcotte, **et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser les inspecteurs à émettre un constat d'infraction à l'échéance du délai tel qu'inscrit dans l'avis pour les propriétés portant les numéros de matricules suivant : # 6903 67 5545, 7004-99-7254.

9. Mandat procureur dossier installation septique.

Remis.

10. Avis contrat Premier Tech.

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille, a pris connaissance de la correspondance de Premier Tech.

Attendu que le propriétaire de la propriété portant le matricule 7104-09-5505, n'a pas procédé au renouvellement de son contrat depuis 2014.

Attendu que la réglementation régissant tous les systèmes d'assainissement pour résidences isolées (Q-2, r.22), exige que les propriétaires aient un contrat valide en tout temps.

16-15

En conséquence sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères),** d'autoriser le service d'inspection à prendre les mesures nécessaires afin que la réglementation soit respectée.

11. Adoption du premier projet de règlement # 2016-282.

Règlement modifiant le règlement de **zonage 2005-197** afin que soient retirées les normes applicables à la hauteur maximale d'une construction à des fins agricoles.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Famille est régie par le code municipal et assujettie aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille désire modifier son règlement de zonage # 2005-197.

EN CONSÉQUENCE :

16-16

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**

Que le conseil municipal de Sainte-Famille, désire modifier son règlement de zonage 2005-197, afin que soient retirées les normes applicables à la hauteur d'une construction à des fins agricoles, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2 : Objet du projet de règlement

Que soit amendé le règlement de **zonage 2005-197** afin que soient retirées les conditions relatives à la hauteur des constructions principales et complémentaires à un usage agricole hors du périmètre urbain.

Article 3 : Modifications au CHAPITRE III – LES USAGES ET LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX

Les articles 44 et 45 sont modifiés par l'ajout du paragraphe supplémentaire suivant :

« Le présent paragraphe ne s'applique pas aux bâtiments principaux construits ou utilisés à des fins agricoles, hors du périmètre urbain. »

Article 4 : Modifications au CHAPITRE V – LES USAGES, BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

L'article 76 « NORMES GÉNÉRALES » est modifié par l'abrogation et le remplacement du paragraphe 4^o « Hauteur maximale » par le suivant :

« 4^o Hauteur maximale :

- a) *La hauteur maximale de tout bâtiment ou construction complémentaire est celle fixée pour le bâtiment principal par zone dans la grille des spécifications à l'exception des cheminées, des antennes, des clochers, des campaniles et des dispositifs spéciaux à l'usage des industries.*

Le présent paragraphe ne s'applique pas aux usages et aux bâtiments complémentaires à un usage agricole, hors du périmètre urbain, à l'exception des constructions à des fins d'habitation pour des travailleurs agricoles »

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

12. Résolution mandat recommandation géotechniques et préparation des plans et devis (patinoire).

Attendu que le conseil a pris connaissance de la proposition de la firme Englobe.

En conséquence sur une proposition de Bruno Simard , **Appuyée par** Yves Lévesque, **il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères),** que le conseil municipal de Sainte-Famille accepte la proposition de la firme Englobe au montant de 15 000 \$ taxe en sus.

13 Divers.

13.1 Demande de subvention Club FADOQ

16-17

Sur une proposition de Anne Pichette , **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères),** d'accorder un montant de 250 \$ à l'organisme.

13.2 Demande de subvention Association bénévole de l'île d'Orléans

16-18

Sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères),** d'accorder un montant de 300 \$ à l'organisme.

13.3 Demande de financement Maison des jeunes de l'île d'Orléans.

16-19

Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères),** d'accorder un montant de 300 \$ à l'organisme.

16-20

13.4 Demande de financement Parc des Ancêtres de l'île d'Orléans.

16-21

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères),** d'accorder un montant de 2 500 \$ à l'organisme.

13.5 Demande du camp Saint-François, afin de procéder à une entente Camp de Saint-François.

remis

14.Rapport des élus sur les divers comités

15.Période de questions

16.Levée ou ajournement de la séance

16-22

Sur une proposition de Sylvie DeBlois , **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 20h50hrs.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal.*